

71. Il est indispensable que les pays industrialisés et les pays en développement coopèrent à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux de l'environnement. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu en 1992, sera une occasion importante d'arriver à une entente générale sur une action commune et des plans coordonnés. Nous notons avec intérêt les conclusions du Forum de Sienne sur le droit international de l'environnement, et suggérons de les examiner avant la tenue de la Conférence en 1992.

72. Nous reconnaissons que les pays en développement bénéficieront d'une assistance financière et technique accrue pour les aider à résoudre les problèmes d'environnement qui viennent aggraver la pauvreté et le sous-développement. Les programmes des banques multilatérales de développement devraient être renforcés de sorte à mieux protéger l'environnement, notamment par des études d'impact et des plans d'action en matière d'environnement, et à promouvoir l'efficacité énergétique. Nous reconnaissons que les échanges dette-nature peuvent effectivement contribuer à la protection de l'environnement. Nous examinerons la façon dont la Banque mondiale pourrait coordonner les mesures à cet égard.

73. Pour pouvoir intégrer les objectifs économiques et environnementaux, les décideurs au sein du gouvernement et de l'industrie ont besoin des outils nécessaires. Il faut, en ce qui concerne l'environnement, accroître la coopération au niveau de la recherche et de l'analyse scientifique et économique. Nous reconnaissons l'importance de coordonner les efforts de collecte de données-satellite sur la Terre et son atmosphère, et de partager ces données. Nous nous réjouissons des entretiens actuellement menés en vue de l'établissement d'un réseau international, et les encourageons. Il est aussi important de faire participer le secteur privé, qui peut jouer un rôle clé dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. Nous encourageons l'OCDE à accélérer ses travaux fort utiles sur l'environnement et l'économie. L'élaboration d'indicateurs de l'environnement et la mise au point d'approches axées sur le marché pouvant servir à réaliser les objectifs environnementaux revêtent une importance particulière. Nous nous réjouissons aussi de la proposition du Canada d'accueillir en 1991 une conférence internationale sur la compilation et la diffusion des informations en matière d'environnement au XXI^e siècle. Nous souscrivons à l'étiquetage "environnemental" volontaire des produits en tant que mécanisme répondant aux besoins des consommateurs et des producteurs, tout en favorisant l'innovation.

74. Nous notons avec satisfaction le lancement réussi du Programme scientifique sur la Frontière Humaine et formulons